

Ma Rentrée
à Trélazé

LE GUIDE

PRATIQUE POUR VOS

DÉMARCHES

26
27



www.trelaze.fr



VILLE DE
Trélazé

Édito

Chers parents,

Vous découvrirez à travers ce guide pratique toutes les informations utiles pour organiser l'année scolaire de votre enfant.

L'Éducation est la priorité de la ville de Trélazé et la réussite éducative ainsi que la socialisation de votre enfant, nos objectifs.

C'est pourquoi, de nombreuses activités vous sont proposées. La labellisation « Cité éducative », menée en partenariat avec la Préfecture de Maine-et-Loire et l'éducation Nationale sur un périmètre défini (groupe scolaire Robert Daguerre, écoles Maraîchère et Gérard Philipe, écoles Florence Arthaud, Aimé Césaire et Paul Fort, collège Jean Rostand et lycée Ludovic Ménard) permet la mise en œuvre d'actions pour un meilleur apprentissage et épanouissement de vos enfants.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin.



Véronique PINEAU
Adjointe à l'éducation,
enfance, jeunesse
veronique.pineau@mairie-trelaze.fr



Conception MOUSSEAU-FERNANDEZ
Adjointe à l'éducation,
enfance, jeunesse
conception.mousseau.fernandez@
mairie-trelaze.fr



Pierrick LECOMTE
Vie scolaire
pierrick.lecomte
@mairie-trelaze.fr

Sommaire

4

Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation

6

Calendrier scolaire

8

Les écoles sur votre commune

10

Quand et comment inscrire mon enfant ?

12

Emploi du temps des enfants scolarisés dans les écoles publiques

14

La restauration scolaire

19

Les centres de loisirs

23

La caisse des écoles publiques

24

Les associations de parents d'élèves

25

Le rôle des représentants de parents d'élèves

26

Les partenaires sur la ville

Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation



En Mairie



Nouvelle inscription scolaire, restauration
Accueil de la mairie
inscription.scolaire@mairie-trelaze.fr
 02 41 33 74 74



Réussite éducative
reussite.educative@mairie-trelaze.fr
 06 82 11 20 09



Restauration scolaire (facturation, suivi des inscriptions pour les repas, annulation) - cuisine.centrale@mairie-trelaze.fr

Portail famille : un nouveau service en ligne pour réaliser les inscriptions à la restauration scolaire et aux temps périscolaires.

Cliquez
sur le QR
CODE



Délégation de service public Léo Lagrange Animation



Péricolaire

Robert Daguerre

trelaze.perisco.daguerre@leolagrange.org | 06 12 75 25 46

Aimé Césaire

trelaze.perisco.aimecesaire@leolagrange.org | 06 72 70 67 00

Gérard Philipe et Paul Fort

trelaze.perisco.pfortgphilipe@leolagrange.org | 06 11 46 14 94

Maraîchère maternelle et élémentaire

trelaze.perisco.maraichere@leolagrange.org | 06 63 76 57 88

Henri et Yvonne Dufour et Jacques Prévert

trelaze.perisco.dufourprevert@leolagrange.org | 06 12 75 45 47

Florence Arthaud

trelaze.perisco.farthaud@leolagrange.org | 06 49 83 65 10

Centre de loisirs

Inscriptions Accueil de loisirs (mercredi et vacances)

trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org | 02.41.41.27.40

Facturation

Facturation Accueil de loisirs et temps périscolaires

trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org | 06.37.58.12.09



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

Bes
Cle
Gre
Poi

SEPT. 2026

M 1 RENTRÉE
M 2
J 3
V 4
S 5
D 6
L 7
M 8
M 9
J 10
V 11
S 12
D 13
L 14
M 15
M 16
J 17
V 18
S 19
D 20
L 21
M 22
M 23
J 24
V 25
S 26
D 27
L 28
M 29
M 30

OCT. 2026

J 1
V 2
S 3
D 4
L 5
M 6
M 7
J 8
V 9
S 10
D 11
L 12
M 13
M 14
J 15
V 16
S 17
D 18
L 19
M 20
M 21
J 22
V 23
S 24
D 25
L 26
M 27
M 28
J 29
V 30
S 31

NOV. 2026

D 1
L 2
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29
L 30

DÉC. 2026

M 1
M 2
J 3
V 4
S 5
D 6
L 7
M 8
M 9
J 10
V 11
S 12
D 13
L 14
M 15
M 16
J 17
V 18
S 19
D 20
L 21
M 22
M 23
J 24
V 25
S 26
D 27
L 28
M 29
M 30
J 31

JANV. 2027

V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 18
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30
D 31

FÉV. 2027

L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7
L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14
L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21
L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28

- Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.
- Les classes vaqueront le **vendredi 7 mai 2027**.

ZONE A	ZONE B	ZONE C
Angon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Mantes-la-Jolie	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

MARS 2027	AVRIL 2027	MAI 2027	JUIN 2027	JUIL. 2027	AOÛT 2027
L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31	D 1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31

© Ministère de l'Éducation nationale - Octobre 2025

Pour en savoir plus :
education.gouv.fr/calendrier-scolaire

Les écoles à Trélazé



Groupes scolaires (maternelle et élémentaire)

Robert DAGUERRE

Directrice :
Mme Élodie HUCHELOUP
27, rue Jules Ferry
02 41 69 02 18
ce.0490270c@ac-nantes.fr

Florence ARTHAUD

Directrice :
Mme Stéphanie SERVANT
20 avenue de la Quantinière
ce.0492484j@ac-nantes.fr
02 41 05 65 40

Aimé CÉSAIRE

Directrice :
Mme Amélie NAHAM
130, rue André Malraux
02 41 25 45 25
ce.0492422s@ac-nantes.fr



Maternelles

La MARAÎCHERE

Directrice :
Mme Delphine NOUCHET
18, rue Ludovic Ménard
02 41 69 05 66
ce.0490140l@ac-nantes.fr

Jacques PRÉVERT

Directrice :
Mme Nathalie FÉRIOT
25, rue Édouard Branly
02 41 69 79 74
ce.0491751m@ac-nantes.fr

Gérard PHILIPPE

Directrice :
Mme Barbara AUVIN
225, rue Élisée Reclus
02 41 87 70 63
ce.0490773z@ac-nantes.fr

Élémentaires

Henri & Yvonne DUFOUR

Directrice :

Mme Marina CRUBLEAU

58, rue Valongo

02 41 69 19 62

ce.0490267z@ac-nantes.fr

La MARAÎCHERE

Directrice :

Mme Sandrine AKYOL

59, rue Ludovic Ménard

02 41 69 00 28

ce.0490264w@ac-nantes.fr

Paul FORT

Directrice :

Mme Sonia CORABOEUF-CORNILLE

255, rue Élisée Reclus

02 41 22 16 21

ce.0490269b@ac-nantes.fr

RASED

Réseau d'aides spécialisées aux
élèves en difficulté

02 41 69 03 80

rased49-trelaze@ac-nantes.fr

Groupes scolaires privés, gérés par des OGE

Montrieux SAINT-RENÉ

Directrice :

Mme Murielle DAVINROY

113, rue André Malraux

02 41 69 03 93

trelaze.montrieuxstrene@ec49.fr

Bel Air

Directeur :

M. Arnaud POISSON

Place Bel Air

02 41 69 15 41

trelaze.belair@ec49.fr

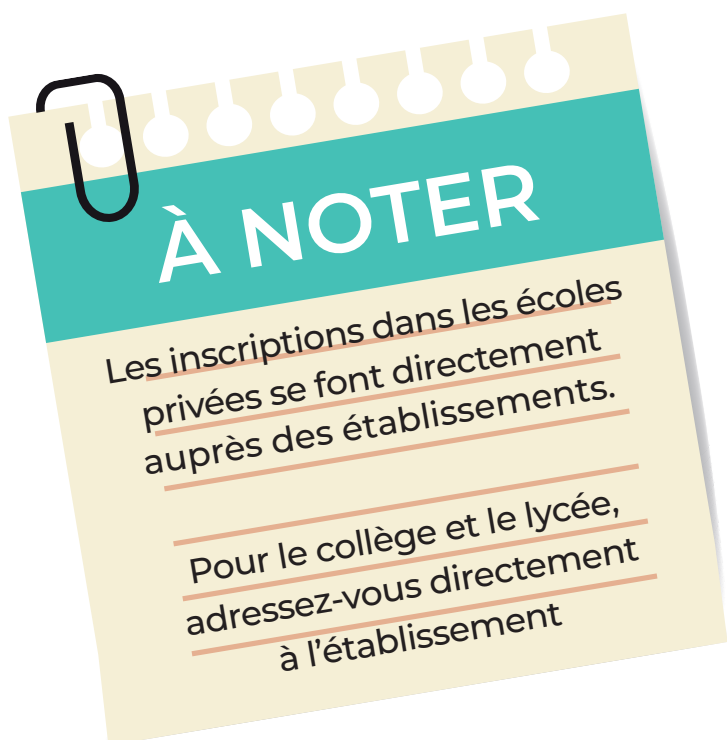
Quand et comment inscrire mon enfant ?

Un nouveau service en ligne est disponible pour réaliser les inscriptions aux temps périscolaires, à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs.

Le portail famille remplace les inscriptions papier. Il répond au souhait de la municipalité de simplifier les démarches auprès des citoyens en quelques clics.

Une seule saisie des informations est nécessaire pour les différents services scolaires et périscolaires.

Information et renseignement par mail :
inscription.scolaire@mairie-trelaze.fr



1

J'active
mon compte
dès réception
du mail

En cliquant sur le lien reçu dans le mail intitulé
"Espace famille Ville de Trélazé".

2

Je complète
les informations
demandées

Je complète et/ou vérifie mes données personnelles et
celles de mon/mes enfant(s).

3

Je dépose
les pièces
justificatives

Deux pièces sont obligatoires :

- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- la **copie des vaccins de votre/vos enfant(s)**

Si votre enfant a un PAI ou une AEEH
vous devez également fournir ces documents.



Un peu de patience avant l'étape suivante

Les
informations
sont traitées
par les
services

4

Je procède
aux inscriptions
pour le périscolaire
et la restauration scolaire

Je renseigne les services qui seront utilisés par
mon/ mes enfants sur l'année scolaire :

- garderie du matin et du soir
- mercredi
- restauration scolaire
- accueils de loisirs (vacances scolaires).

5

J'effectue
mes réservations

Vous avez juste à cocher les jours.
Vous pouvez sélectionner une période pour
dupliquer vos choix.



Annulation ?

Annulation possible sur le portail famille

Emploi du temps des enseignants dans les écoles publiques

GROUPE SCOLAIRE AIMÉ CÉSAIRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h

GROUPE SCOLAIRE ROBERT DAGUERRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h

GROUPE SCOLAIRE FLORENCE ARTHAUD

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h

Enfants scolarisés

es

30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 40 - 16 h	16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 40 - 16 h	16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 40 - 16 h	16 h - 18 h 30

h 30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
h 30		13 h 40 - 16 h	16 h 30 - 18 h 30
h 30		13 h 40 - 16 h	16 h 30 - 18 h 30
h 30		13 h 40 - 16 h	16 h 00 - 18 h 30

30		13 h 40 - 16 h	16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 40 - 16 h	16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 40 - 16 h	16 h 00 - 18 h 30

Légende

- Temps périscolaire payant (garderie)
- Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits

ÉCOLE MATERNELLE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h

ÉCOLE MATERNELLE J. PRÉVERT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h

30		13 h 40 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

30		13 h 40 - 16 h		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 40 - 16 h		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 50 - 16 h		16 h 00 - 18 h 30

30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

Légende

-  Temps périscolaire payant (garderie)
-  Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
-  Temps d'enseignement
-  Déjeuner et activités interclasses
-  Temps d'activités périscolaires gratuits

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRI ET YVONNE DUFOUR

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h

ÉCOLE MATERNELLE GÉRARD PHILIPPE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL FORT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h
MARDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h

R

30		13 h 40 - 16 h		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 40 - 16 h		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 40 - 16 h		16 h 00 - 18 h 30

30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
40		13 h 40 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
40		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

30		13 h 50 - 16 h		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
30		13 h 50 - 16 h		16 h 00 - 18 h 30

Légende

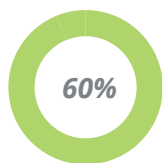
- Temps périscolaire payant (garderie)
- Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits

La restauration scolaire publique

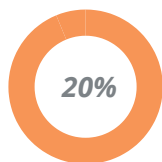
La ville de Trélazé organise un service de restauration sur l'ensemble des écoles publiques de la Commune. Ce service est ouvert aux enfants des classes maternelles et élémentaires, sous réserve de santé et de maturité compatible avec la vie collective (décision prise par les services de la Ville, enseignement et restauration, en accord avec la direction de l'école et l'enseignant), d'inscription et d'acceptation du règlement.

Qu'y a-t-il dans l'assiette de vos enfants ?

1300 repas sont préparés par jour



des produits de qualité et durables



de produits sont issus de l'agriculture biologique,

Les produits sont préparés par **9** personnes et livrés par **2** personnes en liaison chaude. **1** repas végétarien est servi chaque semaine.

**Réservation
en ligne via
le portail famille**

À titre exceptionnel, l'ajout ou la suppression d'un repas doit être effectué en ligne via le portail famille au service restauration **au moins 72 h à l'avance.**

En cas de maladie, le 1^{er} jour d'absence sera facturé, car le repas est préparé.

Les factures sont adressées aux familles par le Trésor Public en début de mois et sont disponibles sur le portail famille.

Le paiement doit s'effectuer dès réception de la facture, soit :

- **par prélèvement automatique**, en retournant les imprimés d'autorisation de prélèvement avec un RIB lors de l'inscription à la restauration
- **par chèque à l'ordre du Trésor Public** à adresser, accompagné du talon détachable de la facture, au Trésor Public - 180 avenue Mendès France à Trélazé
- **en espèces au guichet du Trésor Public** - 180 avenue Mendès France à Trélazé

La ville de Trélazé a mené un travail de fond pour réévaluer la politique tarifaire de la restauration scolaire pour la rentrée 2026-2027. Le résultat ? **Une tarification plus progressive, lisible et équitable.** Les familles ont la possibilité de faire une simulation pour connaître le coût du repas pour leur.s enfant.s grâce à un outil déployé par la ville : <https://simulateur-cantine.mairie-trelaze.fr>.



Le service minimum d'accueil

La commune est tenue d'organiser un service minimum d'accueil dès lors que le nombre d'enseignants déclarés grévistes est égal ou supérieur à 25 % au sein de l'école.

Il concerne uniquement **le temps scolaire**.

Quand le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25 %, les enfants présents sont accueillis à l'école par l'équipe enseignante non gréviste.

Les modalités d'accueils sont mises en ligne et par voie d'affichage dans les écoles.

Tenez-vous informés en temps réel sur le site internet de la ville par voie d'affichage dans l'établissement scolaire de votre enfant et sur votre espace famille.

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont mis en œuvre dans toutes les écoles publiques de la ville par la Délégation de Service Public Léo Lagrange Animations.

-  Accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 30 (accueil des enfants jusqu'à 8 h 20)
-  Pause méridienne pour les maternelles et élémentaires de 11 h 45 à 13 h 30
-  Accueil du soir
 - 16 h à 16 h 30 1^{re} demi-heure gratuite sauf les jours de TAP et le vendredi
 - 16 h 30 à 18 h 30 payant sauf les vendredis à partir de 16 h



En cas de retard le soir, une surfacturation de 2,40 € par 1/4 d'heure sera appliquée quel que soit le quotient familial.

Réservation en ligne via le portail famille

2026 - 2027	Écoles G. Philipe, P. Fort, R. Daguerre, F. Arthaud H. et Y. Dufour, J. Prévert, Maraîchère, A. Césaire	
	Tarifs trélazéens	Tarifs non - trélazéens
Quotient familial	<i>Le 1/4 d'heure</i>	<i>Le 1/4 d'heure</i>
< 336	0,27 €	0,28 €
337 - 456	0,27 €	1,22 €
457 - 605	0,45 €	
606 - 823	0,59 €	
824 - 1036	0,64 €	
> 1036	0,70 €	

Facturation

Elle est gérée par Léo Lagrange Animation.

Factures disponibles sur le portail famille ou sur place (par règlement en espèces, chèque ou CESU)

Renseignements : 06 37 58 12 09
trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org

Les temps d'activités périscolaires gratuits (TAP)

Les inscriptions en cours d'année se réalisent directement auprès du responsable périscolaire de l'école :

- gratuits les lundis, mardis ou jeudis de 13 h 30 à 16 h 30



Règlement des services périscolaires

La ville de Trélazé organise les services périscolaires sur l'ensemble des écoles publiques de la commune ainsi que les trois accueils de loisirs.

La ville de Trélazé a confié au délégataire Léa Lagrange Animation la gestion de ses activités socio-éducatives.

Les services périscolaires et ALSH, sont ouverts à tous les enfants trélazéens scolarisés, sous réserve d'y être inscrits et d'accepter le présent règlement.

1 - Inscription :

Pour pouvoir utiliser les services périscolaires et accueil de loisirs, la famille doit obligatoirement procéder à l'inscription via le portail famille.

2 - Règles de fonctionnement :

La DSP Leo Lagrange Animation s'engage à :

✓ Mettre en place une équipe d'animation pour assurer la sécurité physique et affective des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

La direction, s'engage à :

✓ Contacter la famille en cas d'incident ou d'accident et prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en ayant recours au transport vers les services d'urgence.

✓ Veiller à ce que les animateurs respectent les enfants dont ils ont la charge.

Les familles. s'engagent à :

✓ Lire le règlement avec leurs enfants et à veiller à ce qu'il soit respecté

✓ Prévenir la direction s'il est nécessaire de mettre en place un projet d'accueil individualisé (allergie, maladie chronique)

✓ Informer la direction si l'enfant est malade (notamment maladie à caractère contagieux).

olaires et des accueils de loisirs

✓ S'adresser au personnel d'encadrement de manière courtoise et respectueuse. Toute forme de violence, qu'elle soit verbale (propos injurieux, menaces, agressivité) ou physique, est strictement interdite au sein de la structure et à ses abords. Tout comportement inapproprié ou acte de violence fera l'objet de mesures pouvant aller jusqu'à un dépôt de plainte et l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant de la structure, selon la gravité des faits.

Les enfants s'engagent à :

- ✓ Respecter leurs camarades et le personnel d'encadrement.
- ✓ Ne pas agresser verbalement ni physiquement leurs camarades et le personnel d'encadrement.
- ✓ Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- ✓ Respecter les règles de fonctionnement

Le non-respect des règles entraînera des sanctions. En cas de dégradation, la collectivité se tournera vers le responsable afin d'obtenir réparation. Les manquements graves ou répétés (violences verbales ou physiques) au respect du règlement feront l'objet de la procédure suivante:

Phase 1 - Avertissement de la famille par courriel ou téléphone et rencontre entre la famille, l'enfant et le responsable périscolaire.

Phase 2 - Exclusion temporaire ou définitive de l'enfant, selon la gravité des faits.

Les accueils de loisirs

Les lieux d'accueil

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30. Le mercredi matin, les enfants sont accueillis uniquement à l'accueil de loisirs de Jean-Gueguen.

Accueil de loisirs Maisoncouleurs (2 ans ½ - 5 ans)

225 rue Elisée Reclus | 02 41 87 41 42

trelaze.maisoncouleurs@leolagrange.org

Accueil de loisirs Jean Gueguen (6 - 11 ans)

Espace Jean Gueguen | 1 rue Pasteur

02 41 69 69 58 - 06 01 14 52 40 | trelaze.jeangueguen@leolagrange.org

Accueil de loisirs Mine d'Éveil (2 ans ½ - 5 ans)

60 rue Valongo | 02 41 95 39 01 - 06 08 16 81 73

trelaze.minedeveil@leolagrange.org

Le Hub Rep'R (11-15 ans)

Hall Hervé Bazin | Chemin de la Maraîchère

02 41 69 73 14 - 06 17 31 14 73 | hubrepr@leolagrange.org



**Réservation en
ligne via le
portail famille**

QF	SANS REPAS		AVEC REPAS	
	1/2 J	J	1/2J	J
0 - 353	1,01 €	1,53 €	3,14 €	3,65 €
354 - 380	1,53 €	2,33 €	3,65 €	4,44 €
381 - 420	2,57 €	3,89 €	5,53 €	6,82 €
421 - 450	2,57 €	3,91 €	5,53 €	6,84 €
451 - 456	2,57 €	3,91 €	6,82 €	8,13 €
457 - 605	2,73 €	4,18 €	6,98 €	8,40 €
606 - 703	3,84 €	5,83 €	8,06 €	10,02 €
704 - 823	4,60 €	7,01 €	8,81 €	11,17 €
824 - 1036	4,79 €	7,27 €	9,00 €	11,43 €
1037 - 1200	5,77 €	8,71 €	9,95 €	12,84 €
1201 - 1400	6,91 €	10,46 €	11,07 €	14,55 €
> 1400	8,29 €	12,54 €	12,43 €	16,59 €

Informations et renseignements

Centre social Ginette Leroux, 54 av de la République - 02 41 41 27 40
les mercredis et vendredis de 14 h à 17 h
par mail : trelaze.alsh.inscription@leolagrance.org et sur le portail familles

Des activités multiples

Les accueils de loisirs sont des espaces de rencontres, d'échanges et de complémentarité éducative.

De manière générale, les animations favorisent le développement de l'autonomie, la construction de l'esprit critique et l'apprentissage du vivre ensemble.

Les projets pédagogiques et règlements de fonctionnement sont à la disposition des familles dans les espaces parents de chaque structure ou sur l'application Léo Lagrange kidizz.

Dispositif d'accompagnement à la réussite des enfants

Programme de réussite éducative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) apporte une aide individuelle, un coup de pouce pour soutenir les enfants et adolescents qui rencontrent des difficultés à l'école, dans le domaine éducatif, social, sanitaire...

Pour qui ?

Les enfants de 2 à 18 ans domiciliés sur les quartiers prioritaires du Grand Bellevue et de Gide Colomb

Cécile Wibault | 06 80 11 20 09

Accompagnement à la parentalité

Les ateliers parents des centres sociaux

Les centres sociaux de la ville proposent des temps d'échanges, des ateliers autour de la parentalité ainsi que des ateliers parents-enfants

 Centre social Jean Gueguen :
animationfamillejg.leolagrange@gmail.com

 Centre social Ginette Leroux :
animationfamillegl.leolagrange@gmail.com

Le lieu d'accueil enfants-parents « Les Paradies »

Géré par Vv et ouvert tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9 h à 11 h 45, cet espace gratuit est réservé aux familles d'enfant(s) de moins de 4 ans et aux futurs parents. Il permet :

- De partager un moment avec son enfant dans un lieu nouveau,
- D'échanger, d'écouter, trouver du soutien auprès de professionnels de l'enfance,
- De rencontrer d'autres enfants et d'autres parents.

12 rue des Métiers - accueilenfantparent-trelaze@mfam-enfance-famille.fr

Les services de prévention et promotion de la santé familiale - PMI

Assuré par le Conseil départemental, ce service, composé de professionnels de la santé (sage-femme, infirmière, puéricultrice et médecin) soutient les familles, la santé et le bien-être des enfants âgés de moins de 6 ans.

Prendre rendez-vous :

MDS Sud Loire

39 rue Abel Boutin Desvignes - 49130 Les Ponts-de-Cé

02 41 79 75 10

Les permanences éducatives de la maison départementale des solidarités

Ces permanences offrent un espace d'écoute personnalisé, d'échanges et éventuellement d'orientation par rapport aux difficultés rencontrées dans la relation enfant/parent.

Des professionnels de l'enfance et de l'éducation vous accueillent sur rendez-vous.

Maison Départementale des solidarités Angers Sud Loire :

254 rue Ferdinand Vest - 49800 Trélazé | 02 41 79 75 01

La Caisse des écoles publiques

Présentation

Elle est animée par un comité regroupant élus municipaux, représentants de l'Éducation Nationale et parents d'élèves élus par les adhérents de la caisse des écoles.

Elle administre un budget composé de la **subvention municipale et des cotisations de ses adhérents**.

Elle finance le fonctionnement courant des écoles publiques de Trélazé, mais aussi **les actions pédagogiques** proposées par les enseignants (sorties culturelles, classes transplantées, projets divers ...).

Adhésion

Le bulletin d'adhésion est distribué en début d'année auprès de tous les élèves trélazéens. Il est également disponible sur le site de la ville dans la rubrique ville innovante / éducation / écoles.

L'adhésion est à remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou en Mairie (Service éducation).



Les associations de parents d'élèves (APE et APEL)

L'A.P.E. et l'A.P.E.L réunissent des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie des écoles au profit des élèves. Le rôle de l'association est de participer à la vie de l'école, de défendre les intérêts des enfants et de représenter tous les parents.

L'association répond aux questions des parents et organise généralement différentes manifestations au cours de l'année pour financer les projets pédagogiques de l'école.

N'hésitez pas à contacter ou soutenir les APE des écoles de vos enfants.

 **Groupe scolaire la Maraîchère**
ape.lamaraichere@gmail.com |  Ape-La-Maraîchère-Trélazé
apelamaraichere.wixsite.com/ape49/blog-1/

 **Groupe scolaire Prévert et Dufour**
ape.prevert.dufour@gmail.com |  Ape.prévertdufour

 **Groupe scolaire Robert Daguerre**
ape.robertdaguerre@gmail.com |  Ape.robertdaguerretrélazé

 **Groupe scolaire Aimé Césaire**
ape.aimecesaire@gmail.com |  Ape.aimecesaire

 **Écoles du Grand Bellevue (Gérard Philipe et Paul Fort)**
ape.ecoles.bellevue@gmail.com

 **École Montrieux St René**
apel49.montrieux@gmail.com
 Parents d'élèves École Montrieux Saint René

 **École Bel Air**
apel49.belair@gmail.com |  APELBel-airTrélazé

Le rôle des représentants de parents d'élèves (écoles publiques)

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre **les familles, les enseignants et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de la vie de l'établissement. Par exemple, sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus de la commune**.

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.



Une offre complète sur la ville

Le développement des enfants est une priorité pour la ville de Trélazé, l'accès à la culture est un vecteur essentiel pour leur créativité et leur éveil sur le monde.

Plusieurs structures municipales, situées sur le pôle Hervé-Bazin, dispensent des cours ou des offres de sortie pour compléter leur accompagnement scolaire.

Médiathèque Hervé-Bazin

02 41 69 19 64 | mediatheque@mairie-trelaze.fr

École de musique Henri-Dutilleux

09 60 15 83 41 | siemtp@orange.fr

École de danse

06 74 75 27 25 | ecolededanse@mairie-trelaze.fr

Théâtre de l'Avant-Scène

02 41 33 74 51 | service.evenementiel@mairie-trelaze.fr

Les centres sociaux Ginette-Leroux et Jean-Gueguen accompagnent tout au long de l'année les familles dans les missions de parentalité et dans la proposition d'activités socio-éducatives.

Centre social Jean Gueguen

1 rue Louis Pasteur | 02 41 69 01 90

Centre social Ginette Leroux

54 avenue de la République | 02 41 69 00 12

Les associations sportives et culturelles proposent également de nombreuses activités.

Retrouvez leurs coordonnées sur le site internet de la ville : www.trelaze.fr



www.trelaze.fr

